



**QUESTION d'actualité du jeudi 13 avril 2006**  
**Intervention de Philippe NOGRIX, Sénateur de l'Ille et Vilaine**

Monsieur le Président,  
Monsieur le Ministre,  
Mes chers collègues,

Avec le CPE, peut-être avons-nous aussi **enterré la Constitution de la Ve République**. Cette crise a révélé plus que jamais la **fragilité** de nos institutions. En particulier, elle a montré le peu de cas que vous faites, Monsieur le Premier Ministre, non seulement du **dialogue social**, mais aussi du **dialogue politique** avec la représentation nationale.

Pour faire **passer en force** le CPE, vous l'avez introduit à la dernière seconde dans le projet de loi Egalité des chances par voie d'amendement, vous avez **bouleversé l'ordre du jour** de l'assemblée nationale et du Sénat, rendant impossible le travail des commissions, vous avez **invoqué l'urgence**, le sujet méritait mieux.

**Résultat:** le débat n'a eu lieu ni dans les ministères, ce qui n'étonnera personne ni dans les assemblées. **Quoi d'étonnant Monsieur le Premier Ministre qu'il ait finalement eu lieu dans la rue?**

Monsieur le Premier Ministre, la manière dont vous avez traité le parlement n'est pas nouvelle. **Mais, là, comment vous le dire en toute amitié, cette fois-ci, ça s'est vu...** Depuis le début de la législature, le gouvernement a **manipulé** comme bon lui semblait l'ordre du jour législatif, il a invoqué **l'urgence** à tout bout de champ. Même le projet de loi sur les parcs nationaux a dû être examiné en urgence! Et quand, par hasard, notre assemblée votait un amendement indésirable pour votre gouvernement, il était balayé en **seconde délibération** ou en CMP.

Dans ces conditions, que reste-t-il des pouvoirs de la représentation nationale? La Constitution donne trois fonctions au parlement.

**Premièrement,** il doit faire la loi. Le parlement ne fait plus la loi. Le voici ravalé au rang de simple **chambre d'enregistrement**, de **moine copiste**.

**Deuxièmement,** le parlement est censé voter le budget. Nous en sommes réduits à adopter un budget fondé sur des **prévisions de croissance hasardeuses** et totalement chamboulé par la régulation budgétaire.

**Troisièmement,** le parlement a un rôle de contrôle. Celui que nous exerçons aux termes de Constitution est plombé par la **méfiance** et la **défiance** qui ont inspiré les rédacteurs du texte de la Vè République. Nos moyens de contrôle n'ont aucune mesure avec ceux dont disposent les parlements dans l'ensemble des démocraties avancées.

Ma question est donc simple: comptez vous, monsieur le Premier Ministre prendre acte des limites de votre méthode telles qu'elles se sont rappelées à vous dans la rue, pour enfin considérer que le **Parlement n'est pas un moindre mal dont l'on s'accommode mais bel et bien l'incarnation d'une démocratie vivante qui se nourrit de l'expression libre de ses élus?**